

Grève le 31 mars contre toutes les régressions sociales

Le projet de loi gouvernemental sur le travail (« El Khomri ») constitue une nouvelle illustration des attaques menées contre le monde du travail, les droits sociaux et le vivre ensemble.

Le projet de loi « el Khomri » est révélateur d'une philosophie globale qui concerne l'ensemble des salariés du « privé » et du « public » :

- En donnant la possibilité de déroger au niveau d'une entreprise au cadre réglementaire et aux accords de branche, il ouvre la voie à la remise en cause de droits sociaux élémentaires par une inversion de la hiérarchie des normes.
- En créant un barème aux indemnités de licenciement, il donne la possibilité aux entreprises de provisionner le coût d'un licenciement abusif, le facilitant ainsi, ce qui accentuera la précarité.
- En portant comme priorité les intérêts des employeurs contre les droits des salariés, il introduit une rupture dans la société française et le monde du travail en accentuant le déséquilibre créé par le lien de subordination.
- En remettant en cause les socles du temps de travail, il privilégie la rentabilité financière des actionnaires sur la santé des salariés.

Les agents publics ne seront pas épargnés par cette réforme. Le Statut Général, et les textes qui en découlent, comportent de nombreux sujets qui découlent directement ou indirectement du Code du Travail.

Ce projet de loi s'inscrit dans une vision idéologique qui fait du progrès social un obstacle à la rentabilité financière. Cette démarche n'a de cesse de combattre et de remettre en cause toutes les avancées sociales obtenues en matière de temps de travail et de droits sociaux. Ces avancées, obtenues à des moments où la productivité était moindres, ont amélioré la vie des salariés, et ont favorisé et développé l'activité économique. .

Au-delà, ce projet ouvre la voie à toutes les régressions sociales, dans le privé et dans le public. Pour les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP, ce projet de loi doit être résolument combattu pour obtenir son retrait.

En cohérence avec leur combat contre toutes les régressions, dans le privé et le public, elles appellent les agents des Ministères économiques et financiers à se mettre en grève le 31 mars et à participer massivement aux actions organisées sur le territoire pour exiger le retrait du projet de loi gouvernemental sur le « travail ».

